



PARCOURS D'EXCELLENCE

pour les collégiens de REP+
de la troisième
jusqu'à la terminale



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Sommaire

ÉDITO

GÉNÉRALISER L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLÉGIENS DE REP+ VOLONTAIRES DE LA 3^e À LA TERMINALE : LES PARCOURS D'EXCELLENCE

- Dépasser les limites des dispositifs actuels d'égalité des chances
- Une démarche pragmatique : prendre appui sur les bonnes pratiques et sur un dispositif de terrain qui a fait ses preuves
- Une démarche pédagogique ambitieuse : un continuum d'accompagnement pour les élèves volontaires des collèges REP+

MOBILISER LES ACTEURS ET LES MOYENS POUR AGIR DURABLEMENT SUR LES INÉGALITÉS

- Une organisation dédiée : un délégué ministériel pour piloter la démarche et accompagner la construction des partenariats
- Des projets d'établissement, des partenariats et des moyens nouveaux pour réussir la démarche
- Calendrier du déploiement

UN COMITÉ INDÉPENDANT POUR UN SUIVI EXIGEANT DE LA DÉMARCHE

- Accompagner et évaluer la démarche des parcours d'excellence
- Les personnalités du comité de suivi

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DANS L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : ÉTAT DES LIEUX ET ACTIONS ENGAGÉES DEPUIS 2012

- Disparités en matière d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur : les chiffres clés
- Démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur : un objectif au cœur des priorités du ministère

ANNEXE : LETTRE DE MISSION DU DÉLÉGUÉ MINISTÉRIEL

Édito

L'ambition, le travail et les efforts jouent un rôle essentiel dans l'accès des élèves aux domaines d'excellence, que ce soit dans la poursuite d'études ou dans l'insertion professionnelle. Mais nous ne pouvons ignorer non plus l'influence de l'environnement social et culturel dans les réussites les plus marquantes. Aussi, parce que le mérite est une valeur essentielle, il est important de donner à tous nos élèves, et en particulier à ceux issus de milieux modestes, l'opportunité de réussir. Or, celle-ci ne peut dépendre des seules conditions économiques et sociales : à ceux qui ont la chance d'avoir une connaissance du fonctionnement de certains parcours ou de certaines filières, de leurs codes et de leurs pratiques, répond la situation de ceux qui pourraient y accéder, mais ne le savent pas forcément, ou s'imaginent que ce n'est pas pour eux.

Tel est le sens profond des parcours d'excellence décidés lors du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 26 octobre 2015 : mettre en place un accompagnement des collégiens volontaires pour assurer l'égalité des opportunités de réussite. L'excellence ne se décrète pas : elle s'acquiert, se construit dans un temps long. En suivant les élèves de la troisième à la terminale, en s'appuyant sur des partenariats avec des universités, des grandes écoles et le monde de l'entreprise, en donnant accès aux élèves à des univers dont ils n'avaient souvent qu'une idée vague et confuse, nous conduisons avec détermination le combat contre les inégalités économiques et sociales, qui a pour objectif d'assurer dans les faits l'égalité des chances et des opportunités. Détourner le regard devant les déterminismes et les obstacles qui se dressent devant ceux qui sont issus de milieux modestes dans l'accession à l'excellence, se réfugier derrière quelques réussites singulières et exceptionnelles pour affirmer que l'École n'a pas à agir dans ce domaine, c'est penser que faire courir à certains un 400 mètres haies et à d'autres un 100 mètres est juste et égalitaire. Ce n'est pas ma position. Je tiens au mérite. Je reconnais les efforts. Mais je vois aussi le poids dans certains parcours des conditions économiques et sociales.

Voilà pourquoi les parcours d'excellence sont décisifs pour assurer une réelle démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, de l'insertion professionnelle, et pour favoriser une mobilité sociale essentielle dans la société d'aujourd'hui. Donner à ceux qui le veulent les moyens de réussir et d'exceller dans la voie qu'ils ont choisie (et qui peut-être celle de l'enseignement professionnel), c'est reconnaître le mérite et le travail, et se montrer ainsi à la hauteur des valeurs de l'École. Les mesures mises en œuvre dans les parcours d'excellence permettront aussi à ceux qui s'inscrivent dans cette démarche de devenir, par leur réussite future, des sources d'inspiration précieuses pour tous les élèves. La motivation des élèves d'aujourd'hui, qui inaugurent ce parcours, se transmettra ainsi à leurs successeurs. Car la motivation ne s'impose pas, elle se nourrit d'exemples qui montrent que c'est possible, et qui dessinent une voie à suivre. Elle s'accompagne et se valorise au fil de la scolarité, et il est de notre devoir de l'entretenir. Cette motivation existe. L'énergie est là. À nous de lui donner un espace pour s'épanouir pleinement.

À l'époque où nous sommes, il est urgent d'offrir à tous nos élèves ce qui nous est si nécessaire, à chacune et à chacun d'entre nous : un avenir à la hauteur de nos mérites et de nos efforts. Les parcours d'excellence ouvrent des perspectives et des opportunités là où certains ne distinguaient que des impasses. Tel est leur sens, telle est leur valeur et telle est leur nécessité.

Najat Vallaud-Belkacem

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Généraliser l'accompagnement des collégiens de REP+ volontaires de la 3^e à la terminale : les parcours d'excellence

Le parcours d'excellence est construit sur un principe : **accompagner des collégiens volontaires pour assurer l'égalité des opportunités de réussite**. Il vise à conduire des jeunes de milieux modestes vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle ambitieuse et réussie, en leur proposant une offre de tutorat collectif et de visites culturelles dès la classe de 3^e, puis un suivi individualisé tout au long de leur scolarité au lycée, quelle que soit la filière choisie.

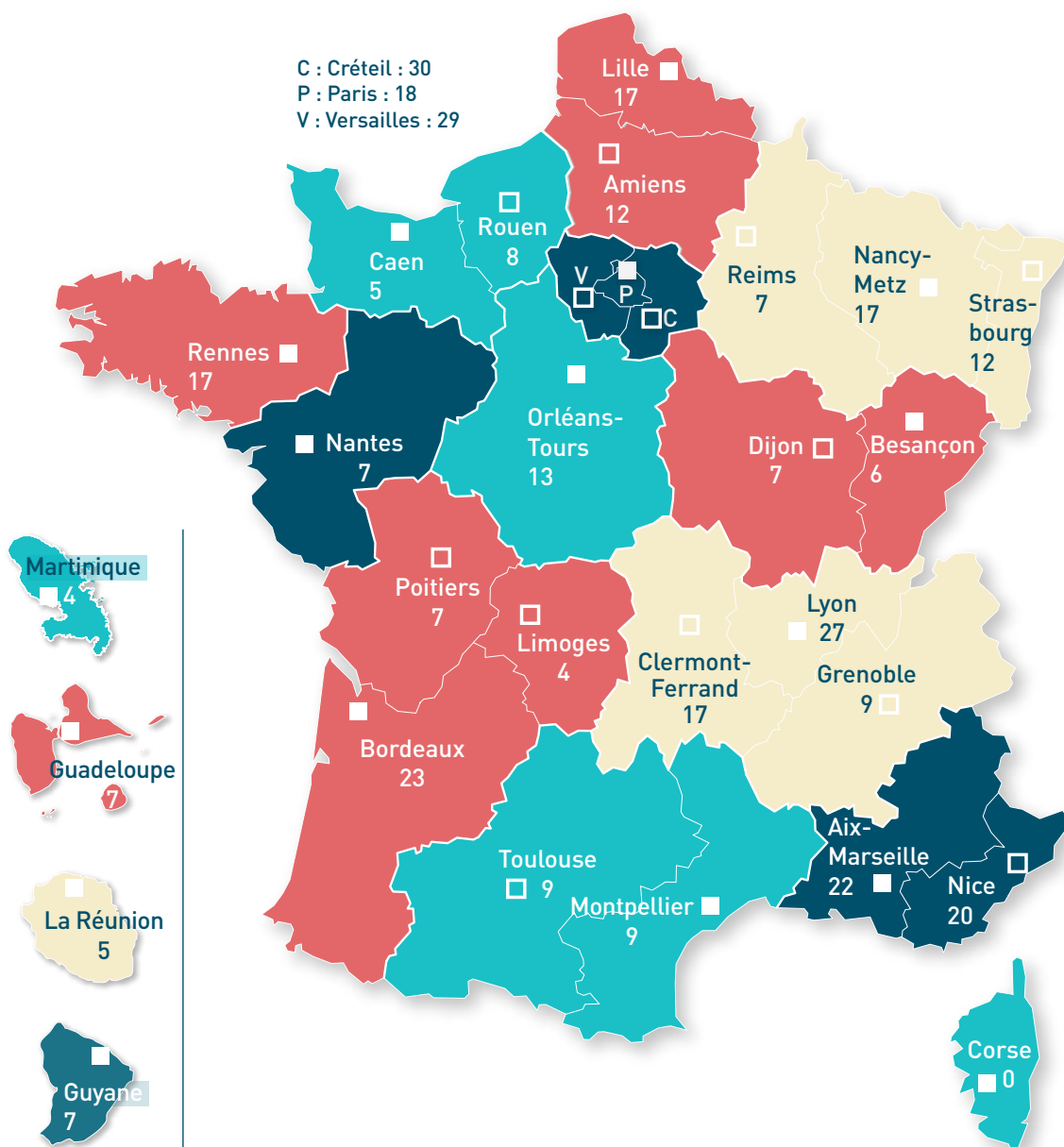
DÉPASSER LES LIMITES DES DISPOSITIFS ACTUELS D'ÉGALITÉ DES CHANCES

Des Cordées de la réussite aux parcours d'excellence : une continuité de la 3^e à la terminale pour une excellence choisie

L'autocensure chez les élèves débute très tôt. Elle est d'autant plus forte dans les milieux modestes dont l'accès à l'enseignement supérieur stagne depuis une dizaine d'années. De même, l'entrée dans l'enseignement supérieur n'est pas encore une évidence pour les bacheliers professionnels, et pour certains, c'est encore un saut trop important.

Or, si d'une manière générale les 80 000 bénéficiaires des Cordées de la réussite sont bien des élèves boursiers, **trop peu relèvent de l'éducation prioritaire (28 %)** où sont concentrées les situations sociales les plus difficiles. En particulier, seuls quelques élèves des 172 collèges REP+ concernés bénéficient d'un accompagnement. On constate enfin de fortes disparités territoriales puisque 13 académies concentrent plus de 70 % du total national.

NOMBRE DE CORDÉES DE LA RÉUSSITE EN FRANCE PAR ACADÉMIE



Il n'y a par ailleurs encore que 11 % de lycéens professionnels dans ces dispositifs alors que le taux d'insertion dans l'enseignement supérieur est le plus faible pour ces publics et que la qualité de l'insertion professionnelle pour les lycéens professionnels faisant le choix de cette insertion directement en post-bac doit être améliorée.

Les parcours d'excellence ont vocation à s'inscrire dans la complémentarité avec les cordées de la réussite. Ils viennent les compléter et s'inspirent des démarches existantes les plus efficaces pour élaborer une charte des bonnes pratiques. Ils s'attacheront à développer trois dimensions originales :

1. Ils s'inscrivent dans une continuité depuis la 3^e jusqu'à la terminale, créant un vrai cycle d'accompagnement vers le post-bac pour l'élève.

2. Ils construisent avec les élèves un parcours personnel vers une excellence choisie (poursuite d'études post-bac, insertion professionnelle directe).
3. Ils s'inscrivent dans la durée en prenant place dans chacun des projets d'établissements.

Mettre en place des parcours d'excellence pour les 352 collèges REP+ à partir de la rentrée 2016

À l'occasion du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 26 octobre 2015, le Gouvernement a souhaité amplifier, à travers le programme parcours d'excellence, les dispositifs de lutte contre l'autocensure de certains jeunes dans leur orientation, en valorisant le mérite.

Au plan quantitatif, l'amplification par rapport à l'existant est d'une triple nature : couvrir tous les collèges de l'éducation prioritaire ; engager dans le dispositif plus de jeunes élèves ; assurer une continuité de suivi pour les élèves de la 3^e jusqu'à la terminale afin de permettre la construction d'un parcours personnel vers une excellence choisie (poursuite d'études post-bac, insertion professionnelle directe).

Le programme vise à déployer des parcours d'excellence pour les élèves volontaires de 3^e des collèges REP+, soit 352 collèges, à partir de la rentrée 2016. Des collèges isolés pourront également être associés au dispositif.

Tous les élèves volontaires pourront être concernés. On estime qu'à la rentrée 2016 ce pourrait être le cas de 20 % des élèves de troisième des 352 collèges REP+, soit près de 8 000 élèves. Ces élèves sont ensuite suivis jusqu'au baccalauréat.

UNE DÉMARCHE PRAGMATIQUE : PRENDRE APPUI SUR LES BONNES PRATIQUES ET SUR UN DISPOSITIF DE TERRAIN QUI A FAIT SES PREUVES

Les parcours d'excellence prennent appui sur l'expérience du programme d'études intégrées (PEI) mis en place par les IEP de régions depuis 2007.

Le programme d'études intégrées (PEI) : des résultats très positifs

- 13 000 élèves accompagnés depuis 2007.
- En 2015-16, 3 200 élèves concernés (66 % de filles, 54 % d'ES, 16 % de L, 23 % de S, 7 % de séries technologiques). 50 collèges et 270 lycées partenaires dans 20 académies différentes, dont les territoires ultra-marins.
- 600 enseignants du secondaire, des enseignants et des personnels administratifs des IEP, ainsi qu'environ 500 étudiants tuteurs mobilisés.
- 92 % de bacheliers avec mention dont 72 % avec mentions TB et B. 25 % des élèves de terminale admis à un concours IEP (moyenne nationale : 10 %). 91 % de poursuite d'études longues (dont 51 % en L1, 37 % en CPGE).

UNE DÉMARCHÉ PÉDAGOGIQUE AMBITIEUSE : UN CONTINUUM D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ÉLÈVES VOLONTAIRES DES COLLÈGES REP+

Le parcours d'excellence, qui est inscrit dans le projet d'établissement et s'appuie sur le référentiel de l'éducation prioritaire, proposera aux élèves de 3^e :

- des travaux en groupes tutorés d'une dizaine d'élèves (un groupe à dominante scientifique et un groupe à dominante sciences humaines par collège) pour renforcer la maîtrise des connaissances et des compétences d'une part, la motivation et la confiance en soi d'autre part ;
- de l'aide au travail personnel pour renforcer la compréhension des démarches d'apprentissage ;
- des visites culturelles et des temps de renforcement en culture générale ;
- des visites de lieux de formation et des rencontres avec des étudiants ;
- des visites d'entreprises ;
- des rencontres de personnalités.

Les élèves de 3^e qui ont bénéficié du parcours d'excellence sont ensuite suivis jusqu'au baccalauréat. Le parcours d'excellence, qui doit aussi être un levier pour l'innovation au niveau local, leur proposera, en seconde, première et terminale (de lycée d'enseignement général et technologique et de lycée professionnel) :

- un suivi individualisé (tutorat) par des étudiants volontaires ;
- des visites culturelles et des temps de renforcement en culture générale ;
- des visites de lieux de formation et des rencontres avec des étudiants ;
- des visites d'entreprises ;
- des rencontres de personnalités.

Le parcours d'excellence contribue à développer chez les élèves :

- le goût de l'effort et l'ambition pour les études et l'élargissement de l'horizon des possibles ;
- l'ouverture culturelle et le développement de la culture générale ;
- la connaissance du monde professionnel, social et institutionnel ;
- la connaissance des filières ;
- les compétences nécessaires à une poursuite d'études et à une insertion professionnelle réussies (présentation de soi, oral, méthodologie, langue vivante) ;
- la confiance en soi.

Le parcours d'excellence est construit en cohérence avec les réformes pédagogiques en cours :

- la nouvelle politique d'éducation prioritaire ;
- la réforme du collège ;
- le renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur notamment pour le segment « bac -3 / bac +3 » ;
- la facilitation des poursuites d'études des bacheliers professionnels et technologiques vers les STS et les IUT.

Un cahier des charges national sera établi d'ici au 31 mars pour fixer les principes des parcours d'excellence. Ce cahier des charges sera établi en prenant en compte les bonnes pratiques issues des dispositifs actuels. Il sera concerté avec les partenaires nationaux consultés sur le parcours d'excellence :

- organisations représentatives de l'enseignement supérieur ;
- fédérations de parents d'élèves ;

- organisations représentatives du monde professionnel et des personnels ;
- représentants des étudiants et des lycéens ;
- acteurs associatifs ;
- collectivités territoriales.

Le parcours d'excellence, un dispositif qui s'appuie sur de nombreux partenaires

- **Les universités et les grandes écoles :** premiers acteurs concernés, ils sont déjà nombreux à avoir mis en place des dispositifs à destination des élèves de l'éducation prioritaire (souvent dans le cadre des Cordées de la réussite). Parmi ceux ayant déjà manifesté leur intérêt pour être partie prenante du programme parcours d'excellence, on peut citer la conférence des présidents d'université (CPU), la conférence des grandes écoles (CGE), la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), le réseau Polytech, l'assemblée des directeurs d'IUT et le réseau des IEP en régions.
- **Les étudiants :** ils accompagneront les élèves concernés par les parcours d'excellence au lycée. La valorisation de leur engagement sera prévue dans leur parcours d'études.
- **Les élèves fonctionnaires des écoles du service public :** le 26 novembre 2015, la ministre chargée de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, et la ministre chargée de la Fonction publique ont conclu un partenariat pour l'engagement au service des valeurs de la République. Il fixe un cadre pour que les élèves fonctionnaires interviennent dans le tutorat des jeunes inscrits dans les parcours d'excellence.
- **Les acteurs économiques :** ils ont un rôle indispensable à jouer dans l'ouverture des élèves sur le monde professionnel et certains sont déjà engagés dans des démarches d'accompagnement des élèves en REP+. Ils pourront activer leurs moyens RH pour soutenir les parcours d'excellence dans l'objectif de donner à chaque jeune la possibilité d'élaborer sa poursuite d'études ou son insertion professionnelle. Le Medef, la CGPME et l'Union professionnelle artisanale (UPA) ont déjà assuré de leur intérêt. Les branches professionnelles seront également sollicitées.
- **Le monde associatif :** depuis longtemps engagé dans l'éducation prioritaire, il intervient là où les pouvoirs publics peinent parfois à accompagner sur la durée et totalement les élèves en difficulté, que ce soit pour le soutien scolaire, l'orientation et bien d'autres défis. On peut citer l'Afev, Frateli, Zup de Co, Énergie Jeunes, Passeport avenir et bien d'autres acteurs notamment locaux.
- **Les fédérations de parents d'élèves :** avec leur propre expertise des mécanismes d'autocensure et des pistes vers l'excellence pour les collégiens les plus défavorisés, elles sont des alliés précieux dont le soutien est indispensable pour démultiplier les effets bénéfiques des parcours d'excellence.
- **Les collectivités territoriales :** les départements et les régions mais aussi les communes et intercommunalités peuvent contribuer, par leurs compétences et leur soutien aux établissements scolaires, au développement du programme.



Mobiliser les acteurs et les moyens pour agir durablement sur les inégalités

UNE ORGANISATION DÉDIÉE : UN DÉLÉGUÉ MINISTÉRIEL POUR PILOTER LA DÉMARCHE ET ACCOMPAGNER LA CONSTRUCTION DES PARTENARIATS

Pour tenir les objectifs ambitieux de déploiement, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche met en place une organisation dédiée. Pierre Mathiot est nommé, à compter du 14 janvier, délégué ministériel aux parcours d'excellence par arrêté publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Placé auprès de la directrice générale de l'enseignement scolaire, il travaillera en lien direct avec les services de la Dgesco, de la Dgesip et du CGET (ministère chargé de la ville). Il définira le cahier des charges national pour l'accompagnement des élèves en parcours d'excellence, animera le dispositif – en particulier le développement des partenariats – avec les académies et assurera son suivi, en lien avec le comité de suivi (cf. infra).

La mission parcours d'excellence en quelques mots, par Pierre Mathiot



« Il est essentiel pour notre pays de tout faire pour réduire effectivement et durablement les inégalités sociales, culturelles et territoriales dans le système éducatif, en particulier mais pas exclusivement dans l'accès aux études supérieures.

Le développement depuis le début des années 2000 de programmes dits d'égalité des chances et la mise en place des Cordées de la réussite en 2008 ont contribué à faire bouger les lignes sur le terrain de la démocratisation. Mais ce mouvement est très insuffisant, sans réelle coordination entre les acteurs et, le plus souvent, sans continuité des programmes proposés sur la durée du cursus du collège et du lycée. De même, les lycées professionnels en ont très peu bénéficié et l'accent n'a pas été mis sur la possibilité d'une insertion professionnelle directe après l'obtention du bac.

Il est donc important et urgent de :

1. toucher plus de jeunes (prioritairement ceux qui sont scolarisés dans l'éducation prioritaire) ;

2. viser un public plus diversifié dans ses aspirations (universités, grandes écoles, classes préparatoires, accès à l'emploi) ;

3. tendre à inscrire les programmes dans la durée depuis la classe de 3^e jusqu'à la terminale, en phase notamment avec la continuité bac-3/bac+3.

Il convient donc de se remobiliser fortement et durablement autour de l'objectif majeur constitué par la lutte contre l'autocensure de certains jeunes dans leur orientation, pour la valorisation du mérite, de l'ambition et de l'excellence dans la poursuite d'études après le bac et l'insertion professionnelle, en particulier pour les élèves originaires de milieux modestes.

La mission parcours d'excellence, dont la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche me confie la responsabilité, s'inspire du programme d'études intégrées (PEI) développé par le réseau des Sciences Po de régions. Elle vise à un changement d'échelle en partant des expériences de terrain réussies pour construire plus systématiquement des partenariats entre les établissements du secondaire (en commençant par les collèges REP+) et les établissements du supérieur (universités et écoles) associant les mondes professionnel et associatif ainsi que les parents d'élèves et les collectivités territoriales.

La montée en puissance quantitative devra reposer sur une méthodologie et un ensemble d'objectifs ambitieux au service des élèves qui visera à la continuité du dispositif en organisant des partenariats permettant un accompagnement depuis la classe de 3^e jusqu'au baccalauréat.

Il s'agit donc, après consultation de l'ensemble des acteurs intéressés, de mettre sur pied un cahier des charges national de l'accompagnement actif et durable des élèves en parcours d'excellence. Ce parcours mettra l'accent tant sur le volontariat que sur l'innovation au plus près des terrains locaux et régionaux. Il valorisera l'information sur les filières, les méthodes d'apprentissage, le développement des connaissances et s'inscrira dans les projets d'établissement des collèges, des lycées et des établissements d'enseignement supérieur parties prenantes. Il recherchera le soutien des collectivités territoriales, des associations, des entreprises et s'appuiera aussi sur l'engagement des étudiants.

Le premier objectif, après la définition du cahier des charges national, sera de faire en sorte que l'ensemble des 352 collèges REP+ bénéficie d'un partenariat correspondant au parcours d'excellence à la rentrée 2016.

La mission est rattachée à la Dgescop et travaillera en lien avec la Dgesip et le CGET. »

Pierre Mathiot

Professeur des universités en science politique à Sciences Po Lille
Président du collegium des grandes écoles de Lille

DES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT, DES PARTENARIATS ET DES MOYENS NOUVEAUX POUR RÉUSSIR LA DÉMARCHE

Le programme parcours d'excellence s'inscrira dans le projet des réseaux d'éducation prioritaire, dans le projet d'établissement des collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur ainsi que dans les projets académiques afin de permettre la prise en compte du dispositif dans une politique globale. Il repose sur le volontariat des établissements et des enseignants.

Dans chaque académie, des partenariats associant des collèges REP+ et des établissements d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles, écoles d'ingénieurs, IUT et lycées ayant des BTS) seront encouragés, pour amplifier les dispositifs contractuels actuels. Les actions à conduire auprès des élèves de 3^e seront co-élaborées entre les représentants des partenaires et ceux du collège.

Ces partenariats seront étendus aux associations, collectivités territoriales, entreprises et branches professionnelles. Ils pourront également concerner les écoles du service public, conformément au partenariat pour l'engagement au service des valeurs de la République conclu le 26 novembre 2015 par la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique et la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Des moyens nouveaux sont mis en place pour encourager le déploiement : ils permettront de soutenir les dispositifs d'animation au profit des élèves des collèges et lycées, ainsi que le tutorat individualisé des élèves du lycée par des étudiants. La valorisation de l'engagement des étudiants dans leurs parcours d'études sera prévue.

CALENDRIER DU DÉPLOIEMENT

- **Février 2016** : réunion d'installation du comité de suivi.
- **Fin mars 2016** : établissement du cahier des charges national.
- **À partir de la rentrée scolaire 2016** : déploiement dans les collèges REP+.
- **Fin décembre 2016** : premier bilan du déploiement.
- **À partir de la rentrée scolaire 2017** : extension possible vers les collèges REP.



Un comité indépendant pour un suivi exigeant de la démarche

ACCOMPAGNER ET ÉVALUER LA DÉMARCHE DES PARCOURS D'EXCELLENCE

L'une des faiblesses du dispositif des Cordées de la réussite réside dans l'absence de suivi des parcours, ce qui ne permet donc pas d'estimer de manière satisfaisante les effets à long terme des Cordées malgré l'appréciation positive des enseignants interrogés qui y voient des avantages en matière de comportement des élèves bénéficiaires, de volonté d'entreprendre des études longues et de résultats scolaires. Un dispositif de suivi et d'évaluation des parcours d'excellence est donc mis en place.

Le dispositif d'évaluation sera défini avec l'appui d'un comité de suivi indépendant constitué par des personnalités qualifiées, impliquées dans les champs de l'éducation, de la recherche et de l'égalité des chances. Ce comité de suivi fonctionnera comme un comité des sages auquel le délégué ministériel rendra compte de la mise en œuvre du dispositif deux fois par an.

Le comité pourra formuler des avis pour le développement qualitatif et quantitatif ainsi que l'évaluation du dispositif. Il pourra solliciter des enquêtes auprès des services et des inspections générales du ministère.

LES PERSONNALITÉS DU COMITÉ DE SUIVI



Yann Algan est économiste, professeur à Sciences Po et récemment nommé doyen de l'École d'affaires publiques. Parmi ses spécialités, on retrouve l'évaluation des politiques éducatives, la construction d'une École de la confiance, ou encore le décrochage scolaire.



Gilles Baillat est professeur en sciences de l'éducation et président de l'université de Reims Champagne-Ardenne (Urca). Il est également président de la commission de la vie de l'étudiant et des questions sociales de la CPU (Conférence des présidents d'université).



Estelle Barthelemy est directrice générale adjointe de Mozaik RH. Elle a lancé ce cabinet en 2007 pour promouvoir les jeunes diplômés des quartiers. Elle est par ailleurs à l'origine du programme PasserElles en 2010, qui fédère aujourd'hui près de 300 jeunes femmes au sein de son club, le Mozaik Elles.



Samira Djouadi est déléguée générale de la fondation TF1 et se bat depuis de nombreuses années pour que les jeunes talents des banlieues soient reconnus. Elle est également membre du Conseil économique, social et environnemental et du Conseil national des villes.



Françoise Gatel est sénatrice UDI d'Ille-et-Vilaine. Elle est maire de Châteaugiron, présidente de la communauté de communes et présidente de l'association des maires d'Ille-et-Vilaine. Au Sénat, elle est membre de la Commission des affaires sociales et de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation.



Régis Juanico est député socialiste de la 1^{re} circonscription de la Loire : il est également vice-président du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques ainsi que membre de la Commission des finances et du groupe d'études sur l'illettrisme. En 2013, il a été co-auteur d'un rapport sur la mobilité sociale des jeunes.



Marie Lajus est préfète de l'Ariège. Après avoir travaillé au sein de différents services de police de Val-de-Marne, elle est nommée préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Paca en 2012.



Nathalie Loiseau est directrice de l'Ena depuis 2012. Elle s'attelle à en réformer les concours et la scolarité pour lutter contre les discriminations. Auparavant, elle a été directrice générale de l'administration du ministère des Affaires étrangères.



Catherine Moisan est l'ancienne directrice de la Depp (direction de l'évaluation, de la perspective et de la performance du ministère de l'éducation nationale) et fut à plusieurs reprises conseillère ministérielle. Elle fut également inspectrice générale et a travaillé en particulier sur la mission Nouvelles chances.



Anna Notarianni est présidente de Sodexo en France. Elle a rejoint Sogeres, marque du groupe Sodexo, en 1998 en tant que directrice marketing et du développement, avant d'occuper les fonctions de directrice générale du segment médico-social de Sodexo France, où elle a réussi la fusion opérationnelle avec la division Hôpitaux-Cliniques. Elle a ensuite pris la direction de la division « Service à la Personne » de 2006 à 2009, et les fonctions de directrice générale de la division « Avantages et Récompenses » de Sodexo à partir de 2010. Pendant 5 ans, elle a notamment conduit la digitalisation des supports. Elle est membre de l'association Progrès du Management.



François Pupponi est député socialiste de la 8^e circonscription du Val-d'Oise et maire de Sarcelles. Membre de la Commission des affaires économiques et du groupe d'étude Villes et banlieues, il est président de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.



Lutter contre les inégalités sociales dans l'accès à l'enseignement supérieur : état des lieux et actions engagées depuis 2012

DISPARITÉS EN MATIÈRE D'ACCÈS ET DE RÉUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : LES CHIFFRES CLÉS

La démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur reste trop limitée et l'origine sociale de l'ensemble des étudiants français évolue très peu d'une année à l'autre.

Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées sont fortement sur-représentés par rapport aux jeunes de catégories sociales plus modestes :

- Toutes formations confondues, 30 % des étudiants 2014-2015 déclarent des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale tandis que 11 % sont enfants d'ouvriers. La comparaison à l'ensemble des Français âgés de 18 à 23 ans est éloquentes : 18 % sont enfants de parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale, contre 29 % d'enfants d'ouvriers.
- Les enfants de cadres représentent une part très forte des étudiants en classes préparatoires, dans les formations d'ingénieurs et dans les écoles normales supérieures (ENS) où ils atteignent 50 % des effectifs ; les enfants d'ouvriers sont proportionnellement moins nombreux dans la plupart des autres filières de l'enseignement supérieur, particulièrement dans les ENS et les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité (les enfants d'ouvriers ne sont que 5 % en cursus de doctorat ; ils ne sont d'ailleurs guère plus nombreux en CPGE (6,7 %) et seulement 3 % dans les ENS et autres grandes écoles).
- La poursuite d'études longues à l'université est plus le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale : leur part passe de 28 % en cursus licence à 34 % en cursus doctorat. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 13 % des étudiants inscrits en cursus licence, leur part est de 5 % en cursus doctorat. Ces inégalités d'accès évoluent peu depuis une dizaine d'années : les taux de diplômés parmi les 25-29 ans indiqués sont assez stables par rapport à la période 2003-2005. Elles pèsent aussi sur la capacité ensuite à obtenir un diplôme : les enfants de milieu moins aisé quittent plus souvent l'enseignement supérieur après y avoir eu accès sans avoir au final obtenu un diplôme. En 2011-2013, 21 % des enfants d'ouvriers ou d'employés de 25 à 29 ans qui ont eu accès à l'enseignement supérieur l'ont quitté sans diplôme ; c'est près de deux fois plus que pour les enfants de cadres ou de professions intermédiaires ayant eu accès à l'enseignement supérieur, dont 12 % quittent l'enseignement supérieur sans diplôme.

Source DEPP : *État de l'enseignement supérieur et de la recherche* « Le niveau d'études selon le milieu social » et *Repères et références statistiques*, fiche 6.14 « L'origine sociale des étudiants français ».

DÉMOCRATISER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UN OBJECTIF AU CŒUR DES PRIORITÉS DU MINISTÈRE

Le passage par l'enseignement supérieur ne peut être réservé à une minorité. C'est en effet en élevant le niveau de qualification que les jeunes seront mieux formés et mieux armés face au monde d'aujourd'hui et à celui de demain.

Outre les actions menées pour accompagner les élèves vers une orientation davantage choisie que subie et pour que les diplômés aient les compétences nécessaires pour leur vie professionnelle et personnelle, le ministère agit dans le cadre de la priorité présidentielle pour la jeunesse contre les inégalités d'accès à l'entrée dans l'enseignement supérieur :

- Pour lever les freins financiers à l'accès dans l'enseignement supérieur, **la réforme des bourses sur critères sociaux** a bénéficié directement aux étudiants issus des familles aux revenus les plus faibles : 400 M€ ont été mobilisés pour augmenter de 5,4 % le nombre de boursiers depuis 2012 ; 666 000 boursiers sont inscrits à la rentrée 2015, soit 1 étudiant sur 4.
- Dans le cadre du **plan national de vie étudiante**, l'accès aux droits sociaux est renforcé et simplifié.
- Pour répondre aux demandes de logement, le Gouvernement a mobilisé ses moyens pour le **logement étudiant** à caractère social : 42 500 places nouvelles seront livrées d'ici le 31 décembre 2017 dans le cadre du plan 40 000 ; la caution locative étudiante (Clé) permet d'aider les étudiants dépourvus de garant personnel à accéder à un logement dans le parc locatif privé (10 000 étudiants ont bénéficié du dispositif à la fin 2015).
- Pour répondre à la demande de **poursuite d'études des bacheliers professionnels** (ils étaient 17,1 % en 2000 à poursuivre des études supérieures, et 35,2 % en 2014), des quotas académiques facilitent depuis 2014 leur entrée en STS ; cette mesure commence à porter ses fruits, le nombre de propositions ayant augmenté de 2,5 % entre 2014 et 2015.
- Pour lutter contre l'autocensure, un droit nouveau est accordé aux **10 % de meilleurs bacheliers** de chaque filière générale, technologique et professionnelle de chaque lycée d'accéder à une filière sélective publique de l'enseignement supérieur ; 15 000 bacheliers étaient éligibles en 2015 et près de 2 000 ont accepté une proposition dans une filière sélective.

Démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et insertion dans l'emploi

Aujourd'hui plus encore qu'hier, le fait de poursuivre ses études est garant d'une meilleure protection contre le chômage et d'une meilleure insertion professionnelle. Ainsi, l'étude du Céreq sur la « génération 2010 » montre que :

Le taux d'emploi des non-diplômés est de

41 %

contre 57 % en 2004

Le taux d'emploi des diplômés du seul secondaire est de

64 %

Le taux d'emploi des diplômés du supérieur court (bac +2, +3) est de

81 %

Le taux d'emploi des diplômés du supérieur long est de

88 %



*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La ministre

Paris, le 11 JAN. 2016

Monsieur le Professeur,

L'enjeu de la démocratisation de l'enseignement supérieur est à l'ordre du jour dans notre pays depuis une quinzaine d'années. Initiés par quelques grandes écoles mais aussi par les universités qui sont le lieu naturel de cette démocratisation, des dispositifs "Égalité des chances" ont été promus, sous le label des « Cordées de la réussite », en 2008 avec l'appui de nombreux établissements de l'enseignement supérieur et ont été relayés sous d'autres formes dans les grandes écoles du service public, à l'initiative d'associations ou encore dans le cadre de dispositifs soutenus par les entreprises privées.

Ces dispositifs concernent aujourd'hui quelque 80.000 élèves, 1500 établissements bénéficiaires dont 52% de lycées et 48% de collèges en relation avec 358 établissements d'enseignement supérieur et se sont largement diversifiés. On constate pour autant qu'ils sont restés relativement en marge du système éducatif, avec un impact limité en nombre d'élèves et en réduction des inégalités sociales et territoriales. Parmi les collèges concernés 172 sont désormais en REP+, ce qui signifie que 180 collèges REP+ ne sont pas encore concernés. La poursuite d'études longues à l'université reste ainsi encore très marquée par les origines sociale, culturelle et géographique : ainsi les enfants d'ouvriers ne sont que 5 % en cursus de doctorat ; ils ne sont d'ailleurs guère plus nombreux en CPGE (6,7 %) et seulement 3% dans les Ecoles normales supérieures et autres grandes écoles.

Or, comme le souligne le rapport « *Pour une société apprenante* », établi par le Comité pour la stratégie nationale de l'enseignement supérieur, les enjeux de la mobilité sociale n'ont jamais été aussi forts : dans une société de la connaissance largement mondialisée, notre avenir collectif dépend directement de notre capacité à former le plus grand nombre. C'est une nécessité économique autant qu'un élément essentiel pour la cohésion de la société française.

.../...

Monsieur Pierre MATHIOT
Professeur des universités en Science politique
Sciences Po Lille
84 rue de Trévis
59000 Lille

Depuis le début du quinquennat, le gouvernement a mis en place une politique active pour lever les freins financiers d'accès à l'enseignement supérieur : la réforme des bourses sur critères sociaux a permis de soutenir les étudiants issus des familles aux revenus les plus faibles (1 étudiant sur 4 bénéficie d'une bourse sur critères sociaux) ; 42 500 places nouvelles de logement étudiant à caractère social seront livrées d'ici le 31 décembre 2017 et 10 000 étudiants auront à la fin de l'année 2015 bénéficié de la caution locative étudiante (CLÉ).

En complément, pour diversifier les voies d'accès à l'enseignement supérieur, la priorité a été donnée aux bacheliers professionnels en section de techniciens supérieurs et aux bacheliers technologiques en instituts universitaires de technologie, et le continuum de formation du bac-3 au bac+3 organise désormais les relations entre établissements scolaires et d'enseignements supérieurs. Pour valoriser le mérite et l'excellence, un droit est accordé aux 10 % de meilleurs bacheliers de chaque filière de chaque lycée pour accéder à une filière sélective. Près de 2 000 lycéens en ont bénéficié en 2015.

Par ailleurs, la politique conduite en matière d'information et d'orientation des jeunes ainsi que le développement, notamment dans l'éducation prioritaire, du travail collectif mettent particulièrement l'accent sur l'explicitation des objectifs des études, l'accès à des procédures efficaces pour apprendre et une politique d'orientation concrète qui doit donner de l'ambition aux élèves et les moyens de cette ambition.

Ces dispositifs structurants doivent ainsi aller de pair avec une remobilisation autour de l'approfondissement de la lutte contre l'autocensure de certains jeunes dans leur orientation, la valorisation du mérite et les mesures d'accompagnement pour préparer la poursuite d'études et l'insertion professionnelle en particulier pour les élèves des milieux modestes.

C'est le sens de l'initiative que vous avez initiée en 2007 à Sciences Po Lille et développée avec six autres Sciences Po de région (Aix, Lyon, Rennes, Strasbourg, Saint-Germain-en-Laye, Toulouse) sous la forme d'un Programme d'Etudes Intégrées. Ouvert aux lycées généraux, ce dispositif performant concerne désormais 300 établissements, dont quelques collèges et lycées professionnels, et 3 200 élèves. Il a bénéficié à 13 000 jeunes depuis sa création.

A l'occasion du Comité interministériel égalité et citoyenneté du 26 octobre dernier, et en retenant les principes qui ont fait le succès de votre expérience, j'ai proposé au Premier ministre de généraliser à partir de la rentrée 2016 pour tous les collèges REP + la création de parcours d'excellence permettant à des collégiens volontaires de préparer leur poursuite d'études et d'envisager avec ambition et sérénité leur accès à l'enseignement supérieur.

Pour opérer un tel changement d'échelle, je souhaite que vous puissiez, en qualité de délégué ministériel aux parcours d'excellence, créer les conditions pour que se mettent en place dans chacune des académies des partenariats associant des collèges REP+ et des établissements d'enseignement supérieur. Ce dispositif devra assurer une continuité du collège à l'obtention du baccalauréat. Il concernera donc aussi les lycées et en particulier les lycées professionnels pour lesquels des parcours spécifiques seront mis en place.

.../...

Vous définirez, après les consultations nécessaires auprès de l'ensemble des acteurs intéressés, notamment au niveau académique où vous aurez contact avec les autorités académiques, les correspondants pour l'éducation prioritaire et ceux en charge des cordées de la réussite, le cahier des charges national pour l'accompagnement des élèves en parcours d'excellence. Ce parcours, qui doit aussi être un levier pour l'innovation au niveau local, mettra en avant l'information sur les filières, les méthodes d'apprentissage, le développement des connaissances de manière à développer le goût de l'effort et de l'ambition pour les études chez les jeunes collégiens. Il s'inscrira dans le projet des réseaux d'éducation prioritaire, dans le projet d'établissement des collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur et devra reposer sur le volontariat des établissements et des enseignants.

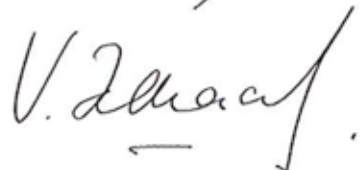
Vous rechercherez le soutien à ce dispositif auprès des associations, des collectivités territoriales, des entreprises et des étudiants, notamment dans le cadre d'engagements en service civique ou de la césure. Avec les établissements, vous proposerez un dispositif permettant de valoriser cet engagement individuel et solidaire des étudiants dans leurs parcours d'études. Concernant l'accompagnement mis en place pour les élèves de lycées professionnels, le partenariat avec les branches professionnelles devra être recherché en priorité.

Une attention devra être portée aux conditions de montée en charge du dispositif et à son évaluation de manière à ce que nous puissions être en mesure de décider d'une extension à partir de la rentrée 2017 aux collèges REP.

Pour conduire à bien votre mission, un arrêté vous nommera comme délégué ministériel aux parcours d'excellence et assurera votre rattachement auprès de la directrice générale de l'enseignement scolaire. Vous pourrez bénéficier évidemment du soutien de mon cabinet comme de celui du secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que de l'appui des services du ministère et en particulier de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

Je souhaite pouvoir disposer d'un premier point d'étape de vos travaux pour la fin du mois de mars 2016 et d'un premier bilan du déploiement à la fin de l'année 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de mes respectueux hommages.

Bien à vous,


Najat VALLAUD-BELKACEM

education.gouv.fr/parcours-excellence

Contact presse

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

